

# 5.

## Institutions financières

---

- 5.1 Avis et communiqués
  - 5.2 Réglementation et lignes directrices
  - 5.3 Autres consultations
  - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
  - 5.5 Sanctions administratives
  - 5.6 Autres décisions
-

## 5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

### 5.2.1 Consultation

#### LIGNE DIRECTRICE SUR LA GOUVERNANCE

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers que le projet de ligne directrice sur la gouvernance est publié pour consultation. Cette ligne directrice s'adresse aux assureurs de personnes, aux assureurs de dommages, aux sociétés de gestion de portefeuille contrôlées par un assureur, aux fonds de garanties, aux coopératives de services financiers ainsi qu'aux sociétés de fiducie et aux sociétés d'épargne qui sont régies par les lois administrées par l'Autorité.

Les institutions financières intéressées à communiquer leurs commentaires sont invitées à les fournir au plus tard le 31 octobre 2008. Il est à noter que les commentaires soumis seront rendus publics à défaut d'avis contraire à cet effet.

Le projet de la ligne directrice est accessible par le lien hypertexte suivant :

[Accès au projet de la ligne directrice](#)

#### Soumission des commentaires

Les commentaires doivent être soumis à la personne suivante :

Me Anne-Marie Beaudoin  
 Secrétaire de l'Autorité  
 Autorité des marchés financiers  
 800, square Victoria, 22e étage  
 C. P. 246, tour de la bourse  
 Montréal (Québec) H4Z 1G3  
 Télécopieur : (514) 864-6381  
 Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

#### Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus auprès de la personne suivante :

Mme Hélène Samson  
 Direction des normes et vigie  
 Autorité des marchés financiers  
 Téléphone : (418) 525-0337, poste 4638  
 Sans frais : 1 877 525-0337, poste 4638  
 Courriel : helene.samson@lautorite.qc.ca

27 juin 2008

## LIGNE DIRECTRICE SUR LES RISQUES LIÉS À L'IMPARTITION

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers que le projet de ligne directrice sur les risques liés à l'impartition est publié pour consultation. Cette ligne directrice s'adresse aux assureurs de personnes, aux assureurs de dommages, aux sociétés de gestion de portefeuille contrôlées par un assureur, aux fonds de garanties, aux coopératives de services financiers ainsi qu'aux sociétés de fiducie et aux sociétés d'épargne qui sont régis par les lois administrées par l'Autorité.

Les institutions financières intéressées à communiquer leurs commentaires sont invitées à les fournir au plus tard le 31 octobre 2008. Il est à noter que les commentaires soumis seront rendus publics à défaut d'avis contraire à cet effet.

Le projet de la ligne directrice est accessible par le lien hypertexte suivant :

[Accès au projet de la ligne directrice](#)

### Soumission des commentaires

Les commentaires doivent être soumis à la personne suivante :

Me Anne-Marie Beaudoin  
Secrétaire de l'Autorité  
Autorité des marchés financiers  
800, square Victoria, 22e étage  
C. P. 246, tour de la bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Télécopieur : (514) 864-6381  
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

### Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus auprès de la personne suivante :

Mme Linda El Ghordaf  
Direction des normes et vigie  
Autorité des marchés financiers  
Téléphone : (418) 525-0337, poste 4643  
Sans frais : 1 877 525-0337, poste 4643  
Courriel : linda.elghordaf@lautorite.qc.ca

27 juin 2008

## LIGNE DIRECTRICE SUR LA CONFORMITÉ

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers que le projet de ligne directrice sur la conformité est publié pour consultation. Cette ligne directrice s'adresse aux assureurs de personnes, aux assureurs de dommages, aux sociétés de gestion de portefeuille contrôlées par un assureur, aux fonds de garanties, aux coopératives de services financiers ainsi qu'aux sociétés de fiducie et aux sociétés d'épargne qui sont régis par les lois administrées par l'Autorité.

Les institutions financières intéressées à communiquer leurs commentaires sont invitées à les fournir au plus tard le 31 octobre 2008. Il est à noter que les commentaires soumis seront rendus publics à défaut d'avis contraire à cet effet.

Le projet de la ligne directrice est accessible par le lien hypertexte suivant :

[Accès au projet de la ligne directrice](#)

### Soumission des commentaires

Les commentaires doivent être soumis à la personne suivante :

Me Anne-Marie Beaudoin  
Secrétaire de l'Autorité  
Autorité des marchés financiers  
800, square Victoria, 22e étage  
C. P. 246, tour de la bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Télécopieur : (514) 864-6381  
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

### Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus auprès de la personne suivante :

Mme Hélène Samson  
Direction des normes et vigie  
Autorité des marchés financiers  
Téléphone : (418) 525-0337, poste 4638  
Sans frais : 1 877 525-0337, poste 4638  
Courriel : helene.samson@lautorite.qc.ca

27 juin 2008

## LIGNE DIRECTRICE SUR LA GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers que le projet de ligne directrice sur la gestion intégrée des risques est publié pour consultation. Cette ligne directrice s'adresse aux assureurs de personnes, aux assureurs de dommages, aux sociétés de gestion de portefeuille contrôlées par un assureur, aux fonds de garanties, aux coopératives de services financiers ainsi qu'aux sociétés de fiducie et aux sociétés d'épargne qui sont régis par les lois administrées par l'Autorité.

Les institutions financières intéressées à communiquer leurs commentaires sont invitées à les fournir au plus tard le 31 octobre 2008. Il est à noter que les commentaires soumis seront rendus publics à défaut d'avis contraire à cet effet.

Le projet de la ligne directrice est accessible par le lien hypertexte suivant :

[Accès au projet de la ligne directrice](#)

### Soumission des commentaires

Les commentaires doivent être soumis à la personne suivante :

Me Anne-Marie Beaudoin  
Secrétaire de l'Autorité  
Autorité des marchés financiers  
800, square Victoria, 22e étage  
C. P. 246, tour de la bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Télécopieur : (514) 864-6381  
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

### Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus auprès de la personne suivante :

Mme Hélène Samson  
Direction des normes et vigie  
Autorité des marchés financiers  
Téléphone : (418) 525-0337, poste 4638  
Sans frais : 1 877 525-0337, poste 4638  
Courriel : helene.samson@lautorite.qc.ca

27 juin 2008

## LIGNE DIRECTRICE SUR LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers que le projet de ligne directrice sur la gestion du risque de liquidité est publié pour consultation. Cette ligne directrice s'adresse aux institutions de dépôts, notamment les coopératives de services financiers ainsi que les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne régies par les lois administrées par l'Autorité. Cette ligne directrice s'adresse également aux assureurs autorisés à recevoir des dépôts.

Les institutions financières intéressées à communiquer leurs commentaires sont invitées à les fournir au plus tard le 31 octobre 2008. Il est à noter que les commentaires soumis seront rendus publics à défaut d'avis contraire à cet effet.

Le projet de la ligne directrice est accessible par le lien hypertexte suivant :

[Accès au projet de la ligne directrice](#)

### Soumission des commentaires

Les commentaires doivent être soumis à la personne suivante :

Me Anne-Marie Beaudoin  
Secrétaire de l'Autorité  
Autorité des marchés financiers  
800, square Victoria, 22e étage  
C. P. 246, tour de la bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Télécopieur : (514) 864-6381  
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

### Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus auprès de la personne suivante :

Mme Linda El Ghordaf  
Direction des normes et vigie  
Autorité des marchés financiers  
Téléphone : (418) 525-0337, poste 4643  
Sans frais : 1 877 525-0337, poste 4643  
Courriel : linda.elghordaf@lautorite.qc.ca

27 juin 2008

## 5.2.2 Publication

### LIGNE DIRECTRICE EN ASSURANCE DE DOMMAGES

#### TEST DU CAPITAL MINIMAL (TCM)

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers, que, conformément à l'article 325.0.1 de la Loi sur les assurances, L.R.Q., ch. A-32, la Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital (le Test du capital minimal) est modifiée.

La ligne directrice est applicable aux assureurs titulaires d'un permis pour pratiquer l'assurance de dommages au Québec à compter du 30 juin 2008.

Le texte de la ligne directrice modifiée est accessible via le lien hypertexte suivant :

[Accès à la ligne directrice](#)

Vous trouverez ci-dessous un tableau des modifications apportées à la ligne directrice.

#### Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Sylvain St-Georges, fsa, fca  
 Direction des normes et vigie  
 Autorité des marchés financiers  
 Téléphone : (418) 525-0337, poste 2385  
 Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 2385  
 Courriel : sylvain.st-georges@lautorite.qc.ca

### MODIFICATION APPORTÉE À LA LIGNE DIRECTRICE SUR LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE SUFFISANCE DU CAPITAL (LE TEST DU CAPITAL MINIMAL)

#### Assureurs de dommages

Juin 2008

#### Tableau des modifications apportées à la ligne directrice

Page / Section	Modification apportée
Page 16	Modification du traitement des placements dans les autres filiales et sociétés affiliées qui ne servent pas à capitaliser ces entreprises.

Direction des normes et vigie

Juin 2008

## 5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

## 5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

### 5.4.1 Assureurs

#### **Services d'assurance Associés Électricité et Gaz Limitée (autre nom utilisé par Associated Electric & Gas Insurance Services Limited)**

Avis d'émission de permis

*Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32*

Avis est donné, par les présentes, que l'Autorité des marchés financiers a émis, en date du 17 juin 2008, un permis d'assureur à Services d'assurance Associés Électricité et Gaz, l'autorisant à exercer ses activités au Québec dans les catégories d'assurances suivantes:

- Aviation
- Responsabilité
- Biens
- Contre le bris des machines

Le représentant principal au Québec est Monsieur Gilles Bertrand de Miller Thomson Pouliot LLP, dont l'établissement d'affaires est situé dans la Tour CIBC, 31<sup>ème</sup> étage, 1155 boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H3B 3S6.

Le siège de l'assureur est situé au 1 Meadowlands Plaza, East Rutherford, New Jersey, 07073, U.S.A.

Fait le 17 juin 2008

La surintendante de l'encadrement  
de la solvabilité,

Danielle Boulet

#### **Compagnie d'assurance Triton (autre nom utilisé par Triton Insurance Company)**

Avis d'émission de permis

*Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32*

Avis est donné, par les présentes, que l'Autorité des marchés financiers a émis, en date du 17 juin 2008, un permis d'assureur à Compagnie d'assurance Triton, l'autorisant à exercer ses activités au Québec dans la catégorie d'assurance suivante :

- Contre la maladie ou les accidents

Le représentant principal au Québec est monsieur David Eramian de Lavery de Billy, LLP., dont l'établissement d'affaires est situé au 1, Place Ville Marie, bureau 4000, Montréal (Québec) H3B 4M4.

Le siège de l'assureur est situé au 3001 Meacham Boulevard, suite 100, Fort Worth, Texas 76137 U.S.A.

Fait le 17 juin 2008



La surintendante de l'encadrement  
de la solvabilité,

Danielle Boulet

### **Ordre des pharmaciens du Québec**

Avis de modification de permis

*Loi sur les assurances*, L.R.Q., c. A-32

Avis est donné, par les présentes, que l'Autorité des marchés financiers a modifié, en date du 25 juin 2008, le permis d'assureur de l'Ordre des pharmaciens du Québec déjà restreint dans la catégorie d'assurance responsabilité aux activités limitées à l'assurance responsabilité professionnelle de ses membres et autorise désormais ledit ordre professionnel à exercer ses activités au Québec, par l'entremise de son fonds d'assurance responsabilité professionnelle, dans la catégorie d'assurances suivante :

- Responsabilité\*

\*Activités limitées à la responsabilité professionnelle de ses membres et à l'assurance responsabilité des sociétés au sein desquelles ses membres exercent leurs activités professionnelles conformément à l'article 187.11 du *Code des professions*.

Le siège de l'assureur est situé au 266, Notre-Dame Ouest, bureau 301, Montréal (Québec) H2Y 1T6.

Fait le 25 juin 2008

Le directeur du contrôle du droit d'exercice  
par intérim,

Anthony Prost, CFA

Note : les pouvoirs exercés par le signataire sont en conformité avec la subdélégation effectuée par la surintendante de l'encadrement de la solvabilité, en application de la délégation 2006-PDG-0138 telle que modifiée et de l'article 24 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, le 9 juin 2008.

#### **5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne**

Aucune information.

#### **5.4.3 Coopératives de services financiers**

Aucune information.

### **5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES**

Aucune information.

## 5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.